



Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

12 rue du Docteur Jean Lansac - BP 11024 – 65010 Tarbes Cedex

Tél. : 06 87 37 93 32 – fnecfp.fo65@gmail.com – www.foenseignement65.wordpress.com

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA F3SCT,

La FNEC FP-FO tient à ouvrir cette instance en réaffirmant son attachement indéfectible à la liberté d'expression, à la protection des personnels de l'Éducation nationale et à un système scolaire fondé sur l'égalité des droits.

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre vive inquiétude et notre profonde indignation suite à la **sanction infligée à l'enseignante de Sens**, pour avoir observé une minute de silence en mémoire des victimes palestiniennes, à la demande de ses élèves. La liberté de conscience et la liberté d'opinion, garanties par la Constitution et la loi de 1905, ne sauraient être remises en cause dans notre institution. Nous dénonçons une dérive autoritaire qui tend à criminaliser l'expression d'un point de vue humaniste et pacifiste. La FNEC FP-FO demande l'annulation immédiate de cette sanction.

Nous souhaitons également exprimer notre émotion et notre colère suite à l'**assassinat de Mélanie**, assistante d'éducation au collège François Dolto de Nogent. Ce drame, profondément choquant, met en lumière la situation alarmante dans laquelle se trouvent de nombreux personnels, en particulier les AED, précaires, surexposés, souvent isolés, et confrontés à une charge de travail de plus en plus lourde dans des établissements où les moyens sont notoirement insuffisants. Il s'agit ici non seulement d'un fait tragique, mais aussi du reflet d'un **abandon institutionnel** qui laisse les personnels seuls face à des tensions croissantes. La FNEC FP-FO demande des **recrutements massifs**, un **renforcement des équipes de vie scolaire**, et une **véritable politique de prévention** des risques professionnels.

Aussi, la question de l'**inclusion scolaire systématique** soulève de nombreuses alertes du terrain, comme nous pouvons le voir quand nous étudions les RSST, notamment localement. Loin d'être synonyme de réussite pour tous, cette politique, imposée sans les moyens adaptés, met en grande difficulté les élèves, les enseignants, les AESH et l'ensemble des équipes éducatives. L'inclusion ne peut être qu'un leurre lorsqu'elle repose sur des notifications d'accompagnement non honorées, des classes surchargées, et l'absence d'une véritable prise en charge médico-sociale pour les élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers. Et ce n'est pas la transformation des PIAL en PAS qui arrangera la situation : il ne s'agira plus d'accompagner les élèves à la hauteur de leurs besoins, mais de les accompagner à la hauteur des moyens dont disposera le département. Notre organisation syndicale réaffirme son exigence d'un **enseignement spécialisé de qualité**, reposant sur des structures adaptées, des personnels formés, et des conditions d'enseignement respectueuses des droits de chacun.

Enfin, il nous paraît indispensable de rappeler que les personnels doivent pouvoir compter sur un **soutien sans faille de leur hiérarchie** lorsqu'ils sont confrontés à des situations conflictuelles avec des parents d'élèves. Trop souvent, des collègues se retrouvent isolés, voire mis en cause, alors même qu'ils exercent leurs missions dans le respect du cadre réglementaire. La protection fonctionnelle ne

peut rester un principe abstrait : elle doit se traduire concrètement par une attitude de soutien clair, une écoute active, et une réaction rapide en cas d'agression verbale, de mise en cause injustifiée ou d'atteinte à leur autorité professionnelle. Il en va de la protection des agents, de la reconnaissance de leur engagement, et du bon fonctionnement du service public d'éducation. C'est dans ce sens que la formation spécialisée proposera un avis en cours de séance.

Je vous remercie de votre écoute.